Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 14 AVR. 2025
ID : 045-214502155-20250407-D2025_16-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS
CANTON DE MALESHERBES
MAIRIE DE MONTLIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 Avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	**10**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 7 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 31/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2025.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy

Absent : M. PEGUY Thierry

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Martine

D2025_16 – Affectation des résultats 2024

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de la Commune **2024**,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

- L'excédent d'investissement de + 1 847,99 €
- L'excédent de fonctionnement de + 148 670,21 €

Considérant les restes à réaliser en section investissement :

- en recettes + 13 200,00 €
- en dépenses - 25 000,00 €

Considérant qu'il y a un besoin de financement en section investissement, les dépenses reportées étant inférieures à l'excédent d'investissement :

- excédent d'investissement + 1 847,99 €
- reste à réaliser en recettes investissement + 13 200,00 €
- reste à réaliser en dépenses investissement - 25 000,00 €
- **besoin de financement** **-** **9 952,01 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **affecte** les résultats **2024** :
  - ♦ au 001 : l'excédent d'investissement 1 847,99 €
  - ♦ au 002 : l'excédent de fonctionnement 138 718,20 €
  - ♦ au 1068 : les excédents de fonctionnement capitalisés 9 952,01 €

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/04/2025

Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier

MAIRIE DE MONTLIARD
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
45 (Loiret)

Le Secrétaire de séance,
Mme GUILLET Martine